

Conseil Communal de Veytaux
Procès-verbal N°02/2021 de la séance du
Lundi 3 mai 2021 – à 20h00
En la Salle de gym de Veytaux

Président : M. Pascal Ruch
Présents : **29 membres**
Excusés : **4 membres**
Mmes/MM. : M. Pfaff, J.-M. Pierlot, J.-F. Pilet et S. Welle
Absents : **2 membres**
Mmes/MM. : D. Ouro-Madeli et A. Wiedmer

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 3 MAI 2021 EST LE SUIVANT :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2021
3. Communications du Bureau du Conseil communal
4. Communications de la Municipalité
 - a. CORAT Riviera – Commission consultation régionale pour l'aménagement du territoire – Rapport d'activités 2020 (communication N°01/2021)
 - b. Commission prévention Riviera – Rapport d'activités 2020 (communication N°02/2020)
5. Dépôt de préavis :
 - a. Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 287'500.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés à la réfection de la route Chaude - Sonchaux (préavis N°02/2021)
 - b. Relatif à la gestion et comptes 2020 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis N°03/2021)
 - c. Relatif aux comptes 2020 du Fonds culturel Riviera (préavis N°04/2021)
 - d. Relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2020 (préavis N°05/2021)
 - e. Relatif au rapport de gestion 2020 (préavis N°06/2021)
6. Rapports des commissions
Néant
7. Questions et propositions individuelles

M. le Président, P. Ruch, ouvre la séance à 20h00, en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme Ménetrey, secrétaire municipale, M. Blum, huissier, et M. Progina, agent de proximité.

M. le Président, P. Ruch, prie la secrétaire de procéder à l'appel.

M. le Président, P. Ruch, remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte et demande la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

M. le Président, P. Ruch, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MARS 2021

M. le Président, P. Ruch, demande s'il y a une adjonction ou une modification à apporter.

Il n'y a pas de remarque.

Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2021 est accepté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

M. le Président, P. Ruch, indique qu'il y a trois communications du Bureau.

M. le Président P. Ruch revient sur la suite et la fin des élections communales. Il restait 6 sièges à pourvoir après le 1^{er} tour pour le Conseil communal. La liste « Veytaux son Avenir » a décidé de ne présenter aucun candidat. Onze candidat.e.s se sont présentés.

Il salue avec plaisir les élu.e.s suivants : Mmes Wicht Valérie, Dinklage Stafania-Gabriela, Tramparulo Elodie et MM. Granchamp John, Ruch Pascal et Teklits Stéphane.

M. le Président P. Ruch félicite les élu.e.s et leur souhaite plein succès dans l'exercice de leur futur mandat.

M. le Président P. Ruch revient sur l'élection à la Syndicature. Cette élection s'est déroulée de manière tacite, car seule une candidate était en lice en la personne de Mme Christine Chevalley qui a par conséquent été élue comme Syndique. Au nom des membres du Conseil communal et du Bureau, M. le Président P. Ruch félicite Mme la Syndique pour son élection et lui adresse ses meilleurs vœux et plein succès dans l'accomplissement de sa fonction.

M. le Président P. Ruch revient sur l'élection des suppléant.e.s au Conseil communal. Il s'agissait de trouver 7 citoyens. La liste « Veytaux son Avenir » a décidé de ne présenter aucun candidat. Il tient à saluer le fait que les cinq candidat.e.s qui n'avaient passé au 2^{ème} tour ont tous accepté de se présenter à ce poste, ce qui relève d'un bel état d'esprit et d'un grand sens civique. Il les en remercie vivement. Deux autres candidat.e.s se sont présentés, ce qui a permis de procéder à une élection tacite. L'ordre des places attribué

correspond à un tirage au sort effectué par un membre du Bureau électoral, en l'occurrence P. Ruch, comme le prévoit la loi en pareilles circonstances.

Il félicite les élu.e.s suivants : MM. Voisard Pablo, Montano Silvano, Di Perri Santo Antonio, De Rahm Jérôme, Allais Yann et Mmes Jordan Francine et Hery Philia.

M. le Président P. Ruch invite les membres du Conseil à prendre connaissance du rapport succinct des activités de l'association Promove dont chacun a reçu un exemplaire à sa place ce soir. Il signale plusieurs actions très intéressantes menées par cette association pour défendre les PME locales, soutenir des apprentis ou servir d'intermédiaire pour faire bénéficier les entreprises des subventions prévues par la LADE.

M. le Président P. Ruch informe que notre très estimée secrétaire communale, Mme Anne Pueuzieux, a décidé de terminer son engagement à la fin de cette législature après 10 ans de bons et loyaux services. Un appel est lancé auprès de Conseillers.ères s'ils connaissent dans leur entourage une personne qui pourrait être intéressée par ce poste rémunéré et qui en aurait les compétences. Il rappelle que Mme Anne Puenzieux se tient volontiers à disposition pour renseigner d'éventuels candidats.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, indique que les Conseillers ont reçu deux communications écrites et qu'il y a une communication de la part de M. Andler.

Ph. Andler revient sur l'ancienne place de lavage. L'idée était de faire un parking. Il y a eu des discussions avec l'OFROU (Office fédéral des routes). Toutefois, au vu des coûts qu'un tel projet représente, l'idée a été abandonnée. L'OFROU a émis des craintes quant à un éventuel incendie de voiture. La Municipalité étudie actuellement un nouveau projet qui vise la détente et le sport. Il s'agira de quelque chose de ludique pour toute la population. La Municipalité présentera le projet au début de la prochaine législature.

L. Mareda indique qu'elle est heureuse d'apprendre cette nouvelle. Le projet de parking n'était pas pratique du tout, notamment au vu de la circulation intense sur la Route de Sonchaux.

a) CORAT RIVIERA – COMMISSION CONSULTATIVE REGIONALE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – RAPPORT D'ACTIVITES 2020 (COMMUNICATION N°01/2021)

b) COMMISSION PREVENTION RIVIERA – RAPPORT D'ACTIVITES 2020 (COMMUNICATION N°02/2021)

5. DEPOT DE PREAVIS

a) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 287'500.00 TTC AU MAXIMUM POUR COUVRIR LES FRAIS LIES A LA REFECTION DE LA ROUTE CHAUDE – SONCHAUX (PREAVIS N°02/2021)

M. le Président, P. Ruch, propose une commission de 3 membres.

La commission est composée de V. Schweizer Ronnerström, A. Di Perri Santo et J. Grandchamp.

La séance aura lieu le 17 mai 2021 à 19h00 en la salle du Conseil communal.

b) RELATIF A LA GESTION ET COMPTES 2020 DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN (CIEHL) (PREAVIS N°03/2021)

M. le Président, P. Ruch, indique que la commission permanente, composée de S. Welle et P. Mason, rapportera lors de la prochaine séance.

La séance a eu lieu le 28 avril 2021 à Veytaux.

c) RELATIF AUX COMPTES 2020 DU FONDS CULTUREL RIVIERA (PREAVIS N°04/2021)

M. le Président, P. Ruch, indique que la commission permanente, composée de V. Wicht, rapportera lors de la prochaine séance.

La séance a eu lieu le 27 avril 2021.

d) RELATIF AUX COMPTES COMMUNAUX POUR L'EXERCICE 2020 (PREAVIS N°05/2021)

M. le Président, P. Ruch, indique que la commission de gestion et des finances, composée de S. Thélin, C. Gademann, O. Gasser, J. Grandchamp, B. Jouvel, P. Mason et M. Pfaff, rapportera lors de la prochaine séance.

La séance aura lieu le 10 mai 2021 à 18h30.

A. Rey Lescure indique qu'il y a un correctif à la page 3 : le coefficient d'imposition du budget est de 69,5% et non de 71%. Les calculs effectués dans le préavis sont corrects, notamment à la page 19.

e) RELATIF AU RAPPORT DE GESTION 2020 (PREAVIS N°06/2021)

M. le Président, P. Ruch, indique que la commission de gestion et des finances, composée de S. Thélin, C. Gademann, O. Gasser, J. Grandchamp, B. Jouvel, P. Mason et M. Pfaff, rapportera lors de la prochaine séance.

M. le Président, P. Ruch, remercie les membres des commissions pour leur travail à venir. Il rappelle aux Conseillers qu'ils peuvent interpeller les membres des commissions par écrit s'ils ont des remarques ou des questions, conformément à l'art. 47 du Règlement du Conseil communal.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Néant.

7. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président, P. Ruch, ouvre la discussion.

J. Grandchamp constate que le mur derrière la construction à la Rue du They a été reconstruit. Il constate que cela n'a pas été fait avec les pierres d'origine et demande ce qu'elles sont devenues.

L. Sherif répond que l'idée n'était pas de faire du neuf avec du vieux. Une partie des pierres d'origine ont été utilisées pendant le chantier pour la construction de murs. Une autre partie des pierres n'était plus utilisable. Il a donc été décidé de reconstruire le mur avec de nouvelles pierres.

J. Grandchamp explique que les pierres sont classées et qu'on ne peut pas s'en débarrasser comme ça. Il demande s'il y a une compensation financière de prévue.

L. Sherif répond qu'aucune compensation financière n'est prévue sur la pierre historique qui n'était plus en état. Il n'y a pas eu de démarches particulières à ce sujet, la Municipalité étant contente que le chantier avance. La Municipalité comprend la difficulté de récupérer des pierres qui n'étaient plus réutilisables.

J. Grandchamp rappelle qu'en 1858, lors de la construction de la ligne du Simplon, ils ont utilisé des pierres qui étaient sur place pour le ballaste. Or, il s'agissait de pierres du Château de Chillon.

P. Mason intervient :

« Je me permets de revenir un bref instant sur ces dernières élections pour adresser tout d'abord mes ... **Félicitations** à celles et ceux de l'entente communale qui ont pu trouver un siège au sein du conseil communal de Veytaux, pour la nouvelle (*et peut-être dernière*) législature !

Je souhaite également plein succès à mes anciens compagnons de campagne et surtout bon courage à cette municipalité pour les prochains débats au sein de ce conseil, débats qui promettent déjà d'être intenses et mouvementés.

A propos de la municipalité, j'ai été bien déçu - et je n'étais pas le seul - de son manque de soutien à la liste N° 2, la liste de l'entente communale, alors qu'elle se faisait l'instigatrice de l'entente commune.

Par ailleurs, j'ai été surpris que "Veytaux et son avenir" ait pu présenter une liste de 32 postulants (*sur 35 possibles au conseil communal de Veytaux*) alors qu'il était si difficile de trouver des candidats au cours de ces dernières années !

On notera que cette liste "d'avenir" contenait - pour près de la moitié - les noms d'anciens municipaux, anciens conseillers communaux et autres anciens présidents du conseil. En fait de nombreux revenants.

Et encore un petit mot concernant "Veytaux et son avenir". Je doute que le fait de chambouler le système d'entente communale fera avancer plus vite cette fusion tant espérée. Et de vous rappeler qu'une législature dure 5 longues et belles années et qu'il vous incombe de ne surtout pas décevoir votre électorat, qui vous a accordé toute sa confiance !

Précisons encore que l'émergence de ce nouveau parti a imposé l'existence de 2 listes, pouvant semer le trouble et parfois même la confusion parmi les Veytausiens.

J'ai été également déçu que les électrices et électeurs n'aient pas pris une partie de leur temps précieux pour choisir leurs candidats et panacher ces 2 listes, permettant par la même occasion à **celles et ceux qui s'investissent pleinement** pour cette commune d'avoir la probabilité d'un siège quasi assuré !

Voilà, je terminerai par ces quelques remerciements à celles et ceux qui m'avaient adressé leur vote, un vote de confiance ; à Jean-François Pilet pour m'avoir mis le pied à l'étrier politique et de m'avoir donné une place de choix dans le comité de la dernière fête au village ; à Pro Veytaux qui m'offre la chance de pouvoir participer aux différentes activités pour notre commune de Veytaux ; à mes anciens camarades des diverses commissions auxquelles j'ai pris part.

Merci à toutes et tous, chers membres du conseil communal, bonne route et surtout bonne chance pour la suite. Portez-vous bien. »

K. Armstrong demande s'il ne faudrait pas faire quelque chose dans le coin à côté de la Pinte communale, parce qu'il y a beaucoup de débris, cela fait délabré.

L. Sherif répond que la Pinte est une propriété privée. Il y a eu une mise à l'enquête en vue d'un changement d'affectation, mais il y a eu des oppositions, puis des recours. Les propriétaires ne sont pas autorisés d'entreprendre quoi que ce soit, jusqu'à droit connu selon la décision de la CDAP (Cour de droit administratif et public). C'est la Commune qui s'oppose à toute démarche. Néanmoins, les propriétaires pourraient effectivement nettoyer un peu devant la porte, mais ne peuvent rien faire pour le chantier. Il va leur demander de faire un minimum de ménage à l'extérieur.

S. Thélin demande ce qu'il en est du Clos de Chillon.

L. Sherif répond que le permis de construire a été délivré, que tous les recours ont été levés ou abandonnés. Légalement, un permis de construire est valable deux ans, avec une prolongation unique possible d'une année. Le propriétaire peut donc attendre deux ans avant de commencer le chantier, voire trois ans. Toutefois, d'après les informations en possession de la Municipalité, le chantier devrait reprendre après les vacances d'été des entreprises, donc en septembre prochain.

J. Grandchamp indique avoir vu que la Taverne du Château a déposé une demande de permis de construire relatif à un changement d'affectation et demande ce qu'il en est.

L. Sherif répond qu'il y a eu une promesse de vente. L'idée est de transformer le premier étage en deux logements, dont un pour les employés. Le projet est aussi de réaménager le restaurant, qui cherche d'ailleurs un repreneur.

J. Grandchamp précise que le marché aux fleurs aura lieu samedi matin à 9h00. Ph. Andler et lui-même seront là pour accueillir les gens. Vu les contraintes imposées par l'ASR en raison de la situation sanitaires, il n'y aura pas de vente d'alcool, ni la possibilité de faire des dégustations. Par contre, rien n'empêche les villageois de venir avec une bouteille pour boire un verre de l'amitié, dans le respect de quinze personnes au maximum.

M. le Président, P. Ruch, rappelle que la prochaine séance aura lieu le 14 juin 2021.

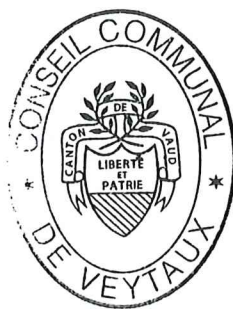
M. le Président, P. Ruch, remercie et clôt la séance, il est 20h31.

Prochaines séances du Conseil

14 juin, 13 septembre, 25 octobre et 6 décembre 2021

Le Président


P. Ruch



La Secrétaire


A. Puenzieux

Fait à Veytaux, le 3 mai 2021